



Demande abusive de justification

Par **GAG46**, le **03/05/2013** à **11:23**

Bonjour,

Je vous soumetts ce cas pour mon voisin et ami qui est désesparé :

Il a reçu une lettre de la Banque Casino le 21 mars dernier, lui présentant un compte débiteur de 874,46€ suite à une ouverture de compte pour une carte de crédit qu'il aurait faite au service commercial du Super Géant Casino d'Onet de Château.

Hors, il n'a jamais ouvert un quelconque compte chez eux.

Il est allé s'expliquer au près du service clientèle de cet établissement:il a pu relever deux anomalies d'importances: le numéro de compte bancaire mentionné sur le contrat n'est pas le mien; la date de naissance ne correspond pas. Par ailleurs, les noms, prénoms et adresse sont bien les siens. La personne qu l'a reçu a bien convenu que ce n'est pas lui qui a établi ce compte et ces dépenses; mais n'a rien "pu" faire pour que l'établissement "Banque Casino" continue à le harceler par appel téléphonique: lors des deux derniers appels la correspondante l'a même prévenu qu'il risquait d'être dérangé s'il ne leur fournissait pas la preuve de son innocence ! Ne serait-ce pas à eux de prouver son implication: il leur a demandé qu'il lui présente le contrat sensé avoir sa signature; sans résultat.

Quels sont les recours possibles?

Merci de vos conseils.

Par **Jibi7**, le **03/05/2013** à **12:39**

dare dare il lui faudra porter plainte pour escroquerie (contre X associant la société de crédit et celui avec qui elle a contracté des engagements , souligner sa negligence son manque de controle etc..)

demander copie de cette plainte pour faire bloquer les prelevements sur le compte.

une plainte separée me paraitrait precieuse concernant l'usurpation d'identité vu ce qu'on dit des enchainemnts qui se font a partir parfois de faits inoffensifs.

un organisme de defense du consommateur devrait vous aider au cas ou vous ne soyez pas le seul contre ce même organisme...

il y a des multi recidiviste en la matiere..

tapez arnaque + casino etc..et vous verifierez!

mais vite allez voir les flics c'est indispensable pour bloquer a votre banque.

Par **GAG46**, le **04/05/2013** à **18:48**

Merci de nous rappeler de porter plainte pour usurpation d'identité. Nous n'y avons pas pensé.

Pour l'opposition de retrait bancaire, nous avons seulement prévenu notre banque, car le numéro de compte à débiter n'est pas le notre.

Merci.

Par **GAG46**, le **14/05/2013** à **11:58**

Nous avons utilisé la pré-plainte par internet. La gendarmerie nous a rappeler dans les 24h.: après renseignements au service clientèle du Géant Casino, ils ont appris que l'erreur venait bien de la banque casino: les renseignements de domicile, concernant le souscripteur n'ont pas été pris conformément à la loi. Ce n'est qu'après que le crédit n'a pas été honoré qu'ils ont recherché sur l'annuaire de la poste, l'adresse et le n° de téléphone.

Il y a là une erreur grave de la part de l'établissement de crédit. Nous n'avons pas à subir les circonstances qui s'en ont suivi. Pouvons nous demander réparation?

Merci de vos conseils éclairés.

Par **Jibi7**, le **14/05/2013** à **14:19**

Merci de nous tenir informés..ça manque trop souvent sur ce site!

Bonne surprise que la réaction rapide de la gendarmerie..

Par principe il faut poursuivre et demander publication (par le biais d'une assoc de consommateurs éventuellement) de votre plainte et ses résultats..

pour 2 raisons : obtenir un document écrit et des excuses ou explications de la banque avec dédommagement --> les erreurs bancaires se poursuivent parfois des années durant (j'en ai connue une il y a + de 30 ans vraie erreur sur un prelevement automatique a la suite d'homonymie qui a pourtant mis plus d'un an a être corrigée..heureusement pour des petites sommes.Les banques ont des obligations de controle ..

2. de la société casino qui étant une société commerciale vous devrait des excuses et un dedommagement ou "geste commercial"..

Gardez copie ou trace de tout ce qui vous est dit ou promis au cas ou ces affaires ressortent quand vous les aurez oubliés..

ps dans quel délai avez vous réagi ?

bon courage

Par **GAG46**, le **14/05/2013** à **15:55**

nous avons réagi sous 48 H.

merci, je vous tiendrai informé...

Par **Jibi7**, le **15/05/2013** à **11:39**

Il y avait je crois hier une émission sur la 5 -que je n'ai pas vue- mais que vous pourrez sans doute revisionner sur le net, pluzz.fr sur les usurpations d'identité...